



AVIS DE COURSE
CHAMPIONNAT DE FRANCE CLASSE FINN
CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE
SITE LATECOERE – 12 AU 15 JUILLET 2023
GRADE 3

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrent(e)s et aux accompagnat(eur)s(ices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant(e)s.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé.

Ne participez pas à cette prolifération !

Vérifier

- Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille ou de dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc....)
- Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
- Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

Nettoyer

Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

Sécher

Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).



1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)* y compris l'annexe T,
- Les règles de la Classe Internationale des Finn,
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers,
- L'Annexe T, Conciliation,
- L'Annexe P telle que modifiée par l'article 9.2 du présent avis de course

En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaut.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leurs annexes éventuelles seront affichées au tableau officiel. Elles pourront aussi être mises en ligne sur le site internet du Centre Nautique de Biscarrosse Olympique quelques jours avant l'épreuve.

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information se situe sur les vitres du Club House côté lac.

3.3 [DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles par tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 Cette régata est ouverte à tous les bateaux de la classe FINN

4.2 Documents à présenter lors de la confirmation de l'inscription

- Pour les concurrents possédant une licence Club FFVoile :
 - Soit la licence 2023 mention "Compétition".
 - Soit la licence 2023 mention « Adhésion » ou « Pratiquant » accompagnée d'un certificat médical pour les mineurs ou de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé.
 - L'attestation 2023 d'adhésion à la classe Finn,
 - Le certificat de jauge du bateau
- Pour les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Le certificat de jauge du bateau
- Une autorisation parentale pour tous les coureurs mineurs.

Conformément aux règles de classe, deux voiles seulement sont autorisée. Elles devront avoir été préalablement jaugées. Elles devront être présentées à l'Autorité Organisatrice.

D'autre part, les poids correcteurs tels que définis dans le certificat de jauge pourra être contrôlés à tout moment pendant l'épreuve.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire avant minuit le 30 juin en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse <https://www.cnbo.fr/les-regates/calendrier-et-avis-de-courses/>.



5. DROITS À PAYER

Les droits requis pour participer à l'épreuve sont de 150,00 € par coureur jusqu'au 30 juin 2023 minuit. Au-delà de cette date, l'inscription sera majorée à 180,00 €

Ce prix inclut la participation des coureurs aux différentes animations (pot de bienvenu, dîner des équipages, etc.) organisées durant l'événement.

Pour les accompagnants, le prix du diner est fixé à 20,00 € (15,00 € pour les mineurs).

6. PUBLICITE [DP][NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions : lundi 10 juillet et mardi 11 juillet 2023 de 9h30 heures à 17h00.

7.2 Des entraînement seront organisées les lundi 10 et mardi 11 juillet. Voir annexe spécifique.

7.3 Jours de courses :

- Mercredi 12 juillet : courses. Premier signal d'avertissement à 14h00.
- Jeudi 13 juillet : courses. Premier signal d'avertissement à 14h00.
- Vendredi 14 juillet : courses. Premier signal d'avertissement à 14h00.
- Samedi 15 juillet : courses. Premier signal d'avertissement à 11h00.

7.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00 le 15 juillet 2023.

Programme festif : voir annexe.

8. LES PARCOURS

7.1 Le parcours à effectuer sera de type technique.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

9.1 La Règle RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour, comprenant 1 virement de bord et 1 empannage.

9.2 L'annexe P s'appliquera et sera modifiée de telle sorte : La RCV P2.3 ne s'appliquera pas et la RCV P2.2 s'applique pour toutes les pénalités après la première

10. CLASSEMENT

10.1 Système de Points a minima, Annexe A.

10.2 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

- 10.3
- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.



11. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS ET ASSISTANCE [DP][NP]

- 11.1 Tous les bateaux d'assistance, y compris les bateaux pour entraîneurs, de presse, privés et pour spectateurs, devront s'inscrire pendant la période d'inscription des concurrents et devront payer des frais de bateau d'assistance pour la durée de l'événement.
- 11.2 [DP] Les bateaux d'assistance doivent porter le drapeau de son pays. De plus, l'OA peut demander à ce bateau d'utiliser des marqueurs ou des drapeaux supplémentaires.
- 11.3 [DP] Les bateaux d'assistance doivent rester à plus de 150 mètres sous le vent de la ligne de départ et des marques sous le vent et de tous bateaux en course à partir du signal préparatoire jusqu'à ce qu'un bateau ait terminé la course, ou qu'elle soit annulée.
- 11.4 Si le Comité de Course arbore le pavillon V avec des signaux sonores répétés, tous les bateaux officiels et bateaux d'entraîneurs doivent se mettre sur la fréquence radio du comité de course pour d'éventuelles instructions de secours ou de recherche.

12 PROTECTION DES DONNÉES

- 12.1 Droit à l'image et à l'apparence
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 12.2 Utilisation des données personnelles des participants
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE



14. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers du classement scratch.

Des prix seront aussi distribués pour les catégories suivantes :

Classement par Catégories		Nés entre:	
U 23	-23	2000	2023
Sénior	-39	1984	1999
Master	-49	1974	1983
Grand Master	-59	1964	1973
Grand-Grand Master	-69	1954	1963
Légende	-79	1944	1953
Super Légende	80		1943

- Le titre de champion de France ne sera décerné que s'il y a au moins 15 bateaux ayant confirmé leur inscription.
- Les 3 premiers du championnat de France recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

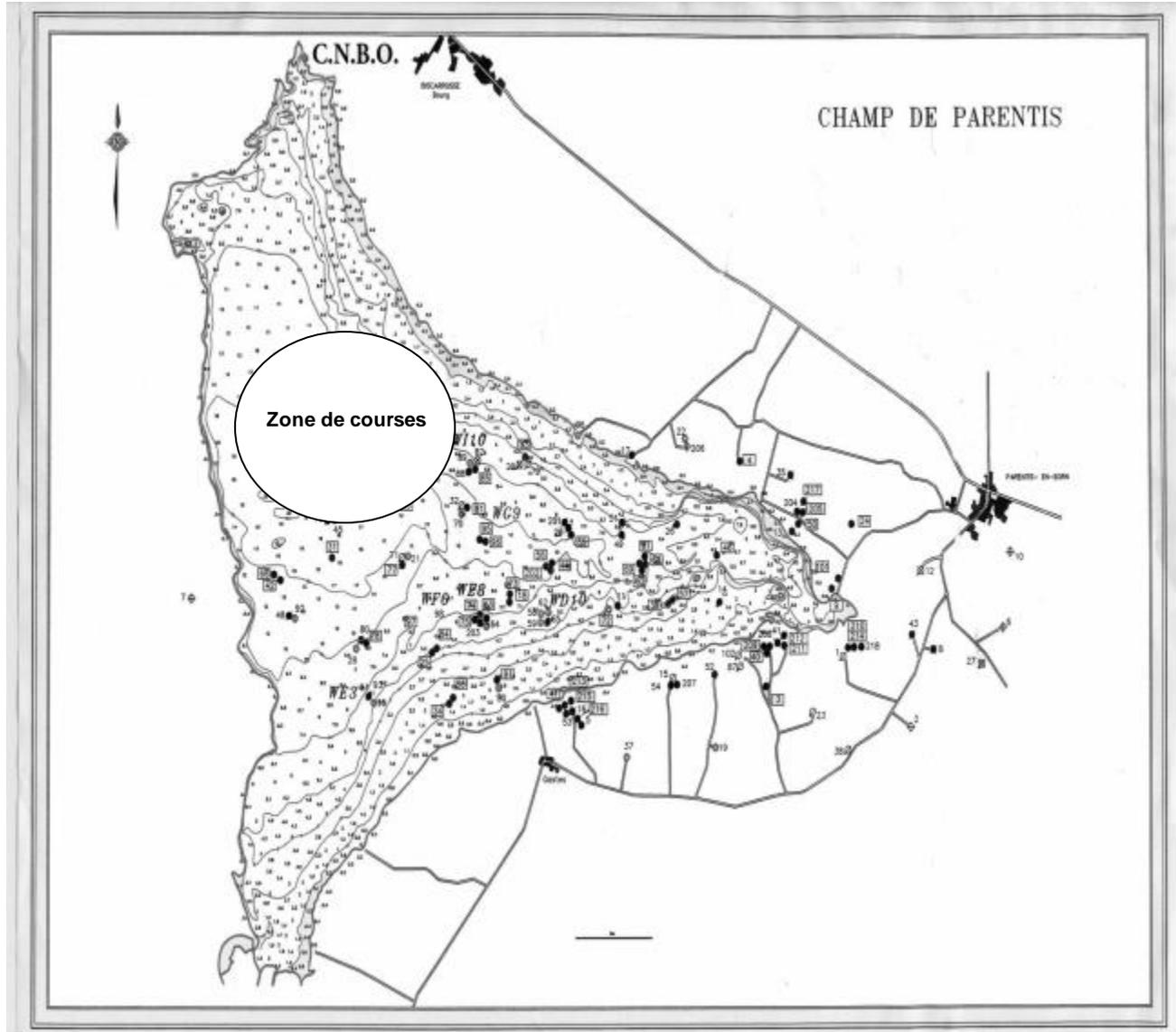
Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail cnbiscarrosse@gmail.com ou par téléphone au +33 558 781 051.

Vous pouvez aussi consulter le site du club : <https://www.cnbo.fr>

PARTENAIRES DE L'EPREUVE



Annexe « zone des courses »





Annexe « Entraînement »

Des entraînements seront encadrés par David Huet et Laurent Hay. Les thèmes suivants seront abordés :

- Règles de course,
- Réglage du bateau à terre,
- Réglage de la voile sur l'eau,
- Course(s) d'entraînement

Une participation financière de 30,00 € sera demandée à chaque coureur souhaitant participer à ces entraînements.

Annexe « Programme festif »

- Mercredi 12 juillet après les courses : pot de bienvenu
- Jeudi 13 juillet après les courses : soirée dégustation
- Vendredi 14 juillet après les courses : dîner des équipages